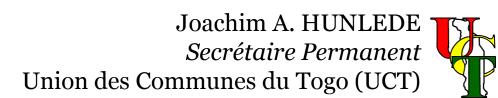
Le «quadrilogue», outil de concertation multi-acteurs pour une gouvernance durable des services de base



Rencontre entre acteurs financés sur le programme thématique ANE/AL de l'UE:

« Décentralisation et gouvernance locale »



 Présentation de la démarche « quadrilogue »

Historique au niveau national

Comités locaux

Obstacles aux quadrilogues locaux

Recommandations

La démarche quadrilogue

Cadre de concertation rassemblant:

- ✓ L'Etat
- ✓ Les collectivités territoriales
- ✓ Les opérateurs de services
- ✓ Les usagers

Objectif:

Améliorer la fourniture des services dits essentiels: Eau potable / Assainissement / Gestion des déchets / Energie / Transports / Télécommunications.

Historique au niveau national

- Initiative de l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD)
- Du 21 au 23 mars 2007 à Agbodrafo: 1ère Réunion rassemblant l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs de services et les usagers
- 31 octobre 2007 : Création du Comité directeur interministériel pour les services essentiels par arrêté interministériel

Les missions du comité directeur interministériel

- > **Organiser la concertation** au niveau national entre tous les acteurs parties prenantes de la gestion des services essentiels
- Elaborer et valider la Charte togolaise pour les services essentiels
- Soutenir toutes les **démarches de dialogue** visant à susciter une compréhension commune des enjeux et des responsabilités
- Euvrer à **l'élaboration d'outils et de réflexions** dans le cadre de la gestion quotidienne des services essentiels

Apports du Comité national

- Instauration d'un cadre de concertation pérenne entre tous les acteurs des services essentiels
- Reconnaissance du rôle prépondérant des collectivités territoriales par l'Etat et les établissements publics dans la gestion des services essentiels
- Sélection du Togo pour la mise en œuvre des Lignes Directrices Internationales d'ONU Habitat sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous, grâce notamment à l'avancée du Togo en matière de démarche quadrilogue

Adaptation du comité national

- Adaptation de la Charte aux LDI d'ONU-Habitat
- Nouveau comité national élargi (intégration de nombreux ministères, de syndicats, de nouveaux opérateurs de services et poids accru des communes)
- Promotion de la mise en place et du fonctionnement des cadres locaux de dialogue et de concertation dans les collectivités décentralisées (à tous les niveaux territoriaux pertinents).

Les comités locaux du quadrilogue

- Quadrilogues locaux dès 2008
- Depuis le 26 juillet 2012, les 21 communes urbaines membres de l'UCT disposent de leurs comités locaux
- Volonté croissante des responsables municipaux d'étendre les prérogatives des comités locaux avec pour objectif, l'élaboration concertée du Plan de Développement Communal et sa mise en œuvre

Le cadre juridique

- Constitution de 1992: Droit des collectivités à s'administrer librement
- Loi portant Décentralisation et libertés locales du 13 mars 2007:

Les communes disposent d'une compétence générale pour les affaires locales.

3 articles sur la participation citoyenne:

- Art. 16 Les élus locaux ont le devoir de rendre compte périodiquement à leurs électeurs de la gestion administrative et financière de la collectivité territoriale.
- Art. 17 Le droit des habitants d'une collectivité territoriale à être informés des décisions et à être consultés sur les affaires qui les concernent, par les élus locaux, contribue à l'épanouissement de la démocratie locale.
- Art. 18 [...] Le conseil local délibère sur le principe et les modalités d'organisation de la consultation visée à l'article 17.

Les étapes pour mettre en place un comité quadrilogue

- Initiative du Président de la Délégation Spéciale de la commune
- Identification d'un service essentiel prioritaire et réalisation d'une étude préalable sur ce service
- Organisation d'un atelier fondateur (explication de la démarche et du fonctionnement d'un comité, présentation de l'étude suivie d'un débat, et composition et installation des membres du comité quadrilogue)
- **Délibération** du Conseil Municipal puis **arrêté** du maire officialisant la création du comité
- Réunions du comité **tous les 3 mois minimum** sous la présidence du maire

Les attributions d'un comité local

- Lieu d'échange, d'information, de réflexion et de prévention des conflits entre ses membres sur l'ensemble des services essentiels.
- Organe de consultation pour le Conseil Municipal (sur l'organisation des services, la contractualisation, le patrimoine, les attentes de la population...).
- Autres attributions possibles:
- ✓ Information des populations
- ✓ Formation des acteurs...

Résultats permis au niveau local: Exemple de Sokodé

Outil devenu **indispensable** pour la commune (échanges d'information, de réflexion sur la situation des services essentiels et prévention des conflits notamment)

Actions menées:

- ✓ Remobilisation des Comités de Développement de Quartiers
- ✓ Sensibilisation des populations sur l'utilisation de l'eau
- ✓ Renforcement des capacités des membres du comité par l'Union des Communes du Togo (UCT)
- ✓ Réglementation des taxis-motos (chasubles spécifiques, taxe pour la commune, limite de charge...)
- ✓ Mise en œuvre du projet « Marché Santé » (avec le parrainage de l'OMS)

Obstacles aux quadrilogues locaux

- Moyens financiers, techniques et humains des municipalités très limités
- **Légitimité contestée** des responsables municipaux
- Faible implication des opérateurs de services au niveau local

Recommandations

A l'endroit des Partenaires Techniques et Financiers:

- Mettre des moyens à disposition du comité national pour assurer le suivi des comités locaux
- Appuyer financièrement les initiatives et actions définies de manière concertée par les comités locaux et au niveau national

A l'endroit du gouvernement togolais:

- Organiser les élections locales
- Doter les collectivités territoriales de moyens financiers et humains adéquats pour faire face au transfert de compétences prévu par la loi du 13 mars 2007 portant décentralisation



Merci de votre attention

